Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 10 / SPANC
- Comptabilisation des amortissements

Suite à l'adoption du budget pour le service public d'assainissement non collectif, il convient de fixer les cadences d'amortissements pour les biens susceptibles d'être acquis par ce service.

Il est proposé au conseil de retenir les durées suivantes :

…/…

• Mobilier : bureaux, tables, armoires, meubles de rangement	15 ans
• Mobilier : chaises, fauteuils, bancs	10 ans
• Matériel de bureau et informatique	05 ans
• Matériel roulant véhicules légers	10 ans
• Matériel de reprographie	10 ans
• Matériel technique et équipement électrique	10 ans
• Matériel de nettoyage bâtiment	05 ans
• Autres (ne rentrant pas dans les catégories précédentes)	10 ans

Il y a lieu également de fixer un seuil d'amortissement à **100 %** (amortissement en une seule fois). Le seuil proposé est de **609.80 €.**

Le conseil est invité à se prononcer.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

=> approuve le plan d'amortissement des biens susceptibles d'être acquis par le SPANC, tel qu'arrêté ci-dessus

=> fixe le seuil d'amortissement à **100%** (amortissement en une seule fois)

=> arrête le seuil à **609.80 €.**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons